

REGLEMENT DES STAGES 2026

DU 06 Juillet au 17 Juillet et du 20 Juillet au 31 Juillet

PREAMBULE : Nous ne sommes ni une garderie, ni un centre aéré. Nos stages sont à vocation culturelle, pour faire découvrir aux enfants différentes disciplines artistiques. Les intervenants sont tous des professeurs diplômés d'état, et non des « animateurs ».

1 – LIEU DU STAGE

Le stage se déroule dans les locaux de l'école élémentaire des TROIS QUARTIERS à TOULON.

2 - HORAIRES DU STAGE

Le stage a lieu du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 17h30. Les horaires devront être impérativement respectés car les ateliers commencent à 9h15, et se terminent à 17h20. Le portail sera ouvert à 9h00, et sera refermé à 9h20, et de 17h30 à 17h40.

3 - REGLEMENT DU STAGE

Le stage est à régler dans son intégralité au moment de l'inscription, au moyen de 2 chèques. Le premier chèque, l'ACOMPTE sera encaissé courant juin et ne sera remboursé qu'en cas de force majeure. Le second chèque sera encaissé une semaine avant le début du stage. Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

4 - REPAS DE MIDI ET GOUTER

Merci de donner à votre enfant un repas froid pour le midi, ainsi qu'un goûter pour l'après midi, chaque jour. Merci de signaler également si votre enfant présente des allergies.

5 – TENUE VESTIMENTAIRE

Prévoyez une tenue très pratique (short, débardeur, baskets, casquette) afin que votre enfant ne soit pas gêné pendant les activités. La danse se fera en chaussettes et en baskets. N'oubliez pas une grande chemise ou un tablier pour les arts plastiques !!! PENSEZ A MARQUER TOUTES LES AFFAIRES AU NOM DE L'ENFANT. (sacs, glacières, vêtements)

6 - DISCIPLINE

Tout enfant qui aura une attitude agressive ou incorrecte, que ce soit envers ses camarades ou les intervenants sera expulsé du stage.

7 - DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez l'association à prendre des photos de votre enfant durant ses activités, et à les publier sur son site.

8 - SPECTACLE DE FIN DE STAGE

Vous vous engagez à faire participer votre enfant au spectacle qui aura lieu le 17 Juillet 2026 à 17h30 pour le premier stage et le 31 Juillet 2026 à 17h30 pour le second stage dans la cour de l'école élémentaire des TROIS QUARTIERS et qui sera suivi d'un « pot amical » au cours duquel vous pourrez rencontrer les professeurs.

Nom et signature du responsable.....Nom de l'enfant :
(Lu et approuvé)

ASSOCIATION DES PETITS PAS APRES L'ECOLE
Siège social : 86 Avenue Marcel Castié – 83000 TOULON –
Tél 04 94 42 90 80 ou 06 61 47 50 42
Siret : 503 776 056 00023